

Formulaire Licence FFN - Mineurs

2022 2023

Type : Nouvelle lice			ert - Nom du club :	
J'ai c	léjà un IUF (Identifiant Un		a pullar nois	W.M.
	INFORMATIONS	PERSONNELLE	S DU LICENCIE	
Nom		Prénom :		
Nationalité :	Sex	e (H/F):	Date de naissance :	
Adresse :				
Code postal :	Ville :			
E-mail personnel :		@		
(obligatoire) Je suis athlète handisport			Tél (02) :	
En application des art.39 et suivants de	e la loi « informatique et libertés » ées par informatique. Si vous soul de la Fédération Française de l formation dela FFN, Ligue, Comit	haitez exercer ce droit on Natation, 104 rue Martr té et les E-maillings d'or	et obtenir la communication des re , CS 70052 - 92583 CLICHY (ffres promotionnelles de la FFN	informations vous concernant, veuillez CEDEX
	T	YPE DE LICENC	E	
NATATION POUR TOUS	COMPETITION		ENCADREMEI Contrôle d'honorabilité	
Natation Natation artistique Plongeon Water-Polo Eau-Libre Nagez Forme Santé Nagez Forme Bien-être Pour paticipar à la tournée «AQUA CHALLENGE» et aux compétions d'aux libre hors championnat de France Le certificat médical fourni dois expréssement attester de l'absence de contre-indication à la pratique de la natation en Campétition	Natation (1) Natation Artistique (1) Plongeon (1). Water-Polo Eau libre (1) Eau libre promotionnelle(2) (1) Comprenent la catégorie des maîtres (2) No pouvant pas participer aux championnats de France	Natation Natation artis Piongeon Water-Polo	is d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, usceptible d'intervenir auprès de mineur its constitutifs de mon identité seront tratisé de mon honorabilité au sens de l'apte ce contrôle et je m'engage à remp	d'exploitant d'établissement d'activités physiques au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du sens par la FFN aux services de l'Etat afin riticle L. 212-9 du code du sport soit effectué. Ilir le formulaire spécifique d'honorabilité Président Secrétaire Général. Trésorier. Autre Dirigeant Bénévole
J'apprends à nager / Aisand		Nagez Form	e Santé	
Le soussigné atteste sur l'honneur avo contenu est précisé à l'Annexe II-23 (a Lorsqu'une réponse au QS Sport - Min En application de l'article R.232-52 du code du s Autorise tout prélèvement nécess ou le majeur protégé (nom et prèr Reconnais être informé que l'abse sanctions disciplinaires à son éga	t A231-3) du code du sport (coche eurs est un OUI , un certificat méd port, (cocher l'une ou l'autre des deux cas itant une technique invasive (prise iom)	er la case) lical de non contre-indic ses) e de sang, prélèvement	cation à la pratique du sport de n de phanères) lors d'un contrôle	noins de six mois est exigé. antidopage sur l'enfant mineur
		ASSURANCE		
l'assureur fédéral. Garantie de base « individuelle acc OUI, je souhaite bénéficier de la NON, je renonce à bénéficier de remboursé en cas de refus : 0,1 Garantie complémentaire	ettant de souscrire personnelleme cident » garantie « Individuelle Accident » e la garantie « Individuelle Accider 6 € TTC et 0,05 € TTC pour les be option complémentaire. Dans ce c de celui-ci. e d'option complémentaire.	ent des garanties comple et «Assistance Rapatr nt » et «Assistance Rap ébés nageurs. Dans ce	émentaires à l'assurance de bas riement» comprise dans la licen latriement» et donc à toute couv cas, envoyer une copie de ce fo e de souscription disponible aupi	e « Individuelle Accident » auprès de ce FFN. erture en cas d'accident corporel (Coût
Le	Squa	Secretarial are Maregnal For BP 1141 300 GRAULHE	och	
1 er exemplaire au club 2 em exemplaire au licencié				(Personne investie de l'autorité parentale)





FRANCHISES

ASSURANCE SAISON 2022 / 2023 (document non contractuel)

après. Il n'est par co uent pas co

ASSURES: Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés

ACTIVITES GARANTIES: (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés):

La pratique de la natation of, du water-polo, de la natation en eau libre, de la natation en eau libre, de la natation estraite découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthou ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager ». « Forme. Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. Sinistres survenus aux États-Unis d'Amérique ou au Canada : SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLAY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.

1/ RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 147.394.880

Contrat souscrit par MDS CONSEIL pour le compte de la FF Natation auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurances mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 / MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 8828ièges sociaux: 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le Code des Assurances /// Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75146 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 1446 - SIRET 434 560 199 00011- APE 6622Z - N° immatriculation CRIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurances de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels: Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. Un perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. Dommages immatériels: Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. Un sinistre: Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable es celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. Un terit eux sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE MONTANTS

Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après 30 000 000 € par sinistre Néant 15 000 000 € par sinistre 1 500 000 € par an Dommages matériels et immatériels consécutifs Néant Dommages immatériels non consécutifs Néant DEFENSE PENALE / RECOU

Sont notamment exclus des garanties : Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. Amendes quelle qu'en soit la nature.
 Dommages y compris le vol. causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. * Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. * Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT: extrait de l'Accord collectif n° 2227 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis Devid - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et sournise aux dispositions du livre il du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. M. Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquellaires utilisé en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice esthétique, esthétique esthétique, es

<u>GARANTIES</u>	LICENCIES	LICENCIES DIRIGEANTS ATHLETES DE HAUT NIVEAU		Franchise
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS 300 % de la base de remboursement SS		Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels .			Néant
CAPITAL SANTE	2 500 € par accident	3 000 € par accident	4 000 € par accident	Néant

L'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur

L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :

Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale Bris de lunettes et perte de

Frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien). ATHLETES DE HAUT NIVEAU GARANTIES LICENCIES DIRIGEANTS Franchise DECES 10 000 €. 20 000 € 60 000 € Néant Néant Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti

INVALIDITE
Capital réductible en fonction du taux 61 000 € 90 000 € Pour les LICENCIES et DIRIGEANTS : Capital limité à 23 000 € en cas d'accident survenant pendant le traiet ou lors d'activités Pour les ATHLETES DE HAUT NIVEAU : Capital réductible en fonction du taux FRAIS DE PREMIER TRANSPORT Frais réels Néant INTERRUPTION DE STAGE ENF 50% d'une inscription à un nouveau stage ENF

Exclusions : *Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès * Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide * Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active * Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense * Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré * Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré * Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (Accord collectif nº 2227 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Principales prestations: * Rapatriement ou transport sanitaire. * Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. * Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 500 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 500 €. L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail: pres rpmds.com ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION:

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garantie optionnentaires (invalidité Permanente). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnenile devra rempiir le formulaire de souscription disponible aupres. Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnenile devra rempiir le formulaire de souscription de louis et léchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIGE David - 75782 Paris cedex (5) en joignant un chêque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options	Capital Décès	Capital Invalidité (100%)	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
pouvant être souscrites	~	30 500 €		6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
Souscilles	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour	38,00 € TTC	Les IJ sont versées à compter du 31ème jour d'ITT ou à partir du 4ème jour en cas d'hospitalisation et ce jusqu'à la
	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour	89,80 € TTC	consolidation et au plus pendant 1095 jours.

QS Sport Mineurs

2022

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

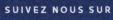
Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

	Tu es une fille un garçon Ton âge : ans		
-	DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
	Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré (e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
•	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
TO STORY OF THE PERSON	DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)		
	Te sens-tu très fatigué (e) ?		
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		















QS Sport Mineurs – la suite(1)

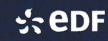
2023

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
AUJOURD'HUI		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
' Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		
Si tu as répondu OIII à une ou plusiques questions tu dois consulter un médecin pour qu'il l'ayamine et	l voit av	^

toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

















QS Sport Mineurs – la suite(2)

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS SPORT MINEURS

(à remplir par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur)

Je soussigné(e) :
N° de licence :
Nom du Club :
Demeurant :
Atteste sur l'honneur : - Que toutes les questions du QS Sport Mineurs, dont le contenu est précisé à l'Annexe II-23 (A.231-3) du code du sport donnent lieu à une réponse négative
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à[Ville] le[date]

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale